

Publics cible	Logements ordinaires	Résidences sociales classiques	Pensions de famille (Maisons relais)	Résidences d'accueil	Autres logements/foyers	Hébergement	RHVS
Ménages ordinaires	PLAI, PLUS, PLUS-CD, Palulos communale, PLS						
Personnes âgées					Les logements foyers pour PA sont financés en PLS, jamais en PLAI, <a href="#">guide p21</a> (format pdf - 59.8 ko - 09/11/2014)		
Personnes handicapées					Les logements foyers pour PH sont financés en PLS, jamais en PLAI, <a href="#">guide p22</a> (format pdf - 59.2 ko - 09/11/2014)		
Etudiants	<a href="#">Les logements pour étudiants sont financés en PLS</a> , jamais en PLAI						
Saisonniers	<a href="#">PLUS ou PLS</a>						<a href="#">Fiche pratique RHVS</a> (format pdf - 112.9 ko)
Jeunes	* <a href="#">Circulaire du 13 octobre 2006</a>  * <a href="#">Mesures de la loi du 25 mars 2009</a>	* Note 1  * <a href="#">Fiche pratique Les résidences sociales</a> (format pdf - 89.6 ko - 12/05/2021)  * <a href="#">Fiche pratique FJT</a> (format pdf - 112.9 ko - 12/05/2021)					<a href="#">Mesures de la loi du 25 mars 2009</a>
Publics issus de FTM		<a href="#">Circulaire du 4 juillet 2006 - annexe 3</a>  <a href="#">Fiche pratique FTM</a> (format pdf - 94.9 ko - 12/05/2021) * Note 2					

Publics cible	Logements ordinaires	Résidences sociales classiques	Pensions de famille (Maisons relais)	Résidences d'accueil	Autres logements/foyers	Hébergement	RHVS
Publics de maisons relais ou de résidences d'accueil		<a href="#">Circulaire n°2017/157</a>  <a href="#">Fiche pratique Pension de famille</a> (format pdf - 278.5 ko - 12/05/2021)  <a href="#">Guide Pension de famille</a> (format pdf - 4.4 Mo - 07/06/2021)	<a href="#">Circulaire n°2017/157</a>  <a href="#">Fiche pratique Pension de famille</a> (format pdf - 278.5 ko - 12/05/2021) <a href="#">Guide Pension de famille</a> (format pdf - 4.4 Mo - 07/06/2021)				
Gens du Voyage	Pour les populations sédentarisées, un habitat adapté peut être réalisé en logement ordinaire financé en PLAI - Consulter le <a href="#">Guide de l'habitat adapté pour les gens du voyage</a> (format pdf - 6.6 Mo - 09/11/2014) (pages 22-23, 49...)						
Autres publics spécifiques		<a href="#">Fiche pratique Les résidences sociales</a> (format pdf - 89.6 ko - 12/05/2021)					
		Les résidences sociales sont financées en PLAI (à titre exceptionnel en PLUS)  <a href="#">Circulaire « résidences sociales »</a>				Ces opérations sont financées avec le produit spécifique du décret du 26 octobre 2009. <a href="#">Site de l'Anah/Humanitation des centres d'hébergement.</a>	Les modalités de financement d'une résidence hôtelière à vocation sociale sont définies aux <a href="#">articles R. 331-85 à -95 du CCH</a>

**Note 1** : Ce cas correspond à la création d'une nouvelle résidence sociale ayant vocation à accueillir principalement un public jeune. Cette résidence peut aussi avoir le statut de FJT (institution sociale au sens du 10° de [l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles](#)). Un nouvel FJT se crée obligatoirement sous forme de résidence sociale.

\* Dans certains cas, un maître d'ouvrage acquérant des logements foyers existants non conventionnés à l'APL peut bénéficier d'un financement en PLUS ou PLAI. Le nouveau foyer est alors obligatoirement conventionné en résidence sociale - Cf. la [circulaire du 4 juillet 2006 - annexe 2](#)

**Note 2** : Ce cas correspond à la transformation d'un FTM en résidence sociale.